



Communiqué de presse
11 septembre 2019

les trois temps fort du conseil communautaire d'hier :
- mise à jour de la démarche transition écologique de la vallée
- lancement de l'étude de faisabilité ZFE
- RH : un nouveau régime de rémunération

Le conseil communautaire organisé hier soir à Chamonix a été principalement consacré aux trois dossiers suivants :

➤ **30 engagements pour la transition écologique et énergétique du territoire**

Suite à la finalisation du PPA2, les élus de la vallée ont voulu procéder à la **mise à jour** de leur démarche en matière de transition énergétique et écologique : cette actualisation a fait l'objet d'une première présentation publique en juin 2019 mais **compte tenu des enjeux et du degré d'implication des collectivités de la vallée sur ces sujets** (communauté de communes et communes membres), il est apparu pertinent d'en faire valider les grandes orientations par la collectivité.

Cette actualisation est résumée en un tableau comportant 7 principaux volets d'action réunissant au total 30 engagements :

volet mobilités : 8 engagements

volet habitat et bâtiment : 5 engagements

volet énergies : 5 engagements

volet déchets/économie circulaire : 3 engagements

volet tourisme : 2 engagements

volet biodiversité : 3 engagements

volet adaptation au changement climatique : 2 engagements.

L'ensemble des interventions mobilise dans un cadre pluriannuel plusieurs dizaines de millions d'euros, engagées par les collectivités de la vallée et leurs partenaires, publics ou privés.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres de l'assemblée.

➤ **Zone à faibles émissions (ZFE) : la procédure est lancée !**

Dans le cadre de l'application du PPA2, les 5 territoires de la vallée de l'Arve - communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes, communauté de communes du Pays du Mont-Blanc, communauté de communes du Pays Rochois, communauté de communes Faucigny Glières et communauté de communes Vallée de Chamonix-Mont-Blanc - ont décidé de se regrouper pour étudier les conditions de mise en oeuvre d'une ZFE, de manière à **réduire l'impact des circulations routières, tous trafics, toutes voiries et toutes catégories confondues, sur la qualité de l'air et l'environnement.**

Une étude destinée à définir les différents scénarii de ZFE sera ainsi confiée à un bureau d'études spécialisé qui sera chargé de présenter les différentes options aux élus de la vallée de l'Arve : la décision de mise en oeuvre de tel ou tel scénario de ZFE sera prise par les élus sur la base du rendu de l'étude.

A noter que l'étude de faisabilité sera **financée à hauteur de 70%** par l'ADEME.

La première étape, consistant à valider le principe d'un groupement de commandes coordonné par la CCVCMB, fait l'objet de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres de l'assemblée moins une voix -non participation au vote.

➤ **un régime indemnitaire plus adapté**

Le conseil communautaire a approuvé de nouvelles modalités de rémunérations de ses agents.

La collectivité a choisi de mettre en oeuvre cette réforme réglementaire en prenant le temps de la concertation en interne et vis à vis des collectivités membres. Ce travail fonde les bases d'une nouvelle politique RH, afin de **renforcer l'attractivité de la collectivité, de fidéliser les agents et de garantir un traitement équitable de tous**, quelque soit leur ancienneté, leur poste ou leur métier d'origine. Désormais, leur rémunération sera fondée sur le niveau de technicité et d'expertise et il est possible de reconnaître des efforts exceptionnels, tant individuels que collectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité des élus.